



Succession entre enfant parents et beaux parents

Par **POLYSIANNE**, le 12/10/2018 à 15:24

Bonjour

mes questions : beau père décédé en 92 mon mari décédé après en 96 j'ai deux enfants majeure aujourd'hui;
ma belle mère en maison de retraite médicalisé ont doit vendre sa maison a 91 ans elle a un Alzheimer et ne retournera pas dans sa maison.

Suite à la vente de cette maison; marié avec mon époux sous le régime de la communauté un acte au dernier des vivants, j'ai hérité a son décès. Avec en option 1/4 en toute propriété et 3/4 en usufruit .

Propriété usufruit;;; tout cela ne me renseigne pas vraiment

Mon époux décédé après son père même si sa ma belle mère et toujours en vie. Au vue de la vente en tant que conjoint survivant ai je droit a quelque chose sur la part qui reviendrai a mon époux .

Merci

Cordialement

Par **amajuris**, le 12/10/2018 à 15:34

bonjour,

vous avez hérité du patrimoine de votre mari existant en 96, selon les parts que vous indiquez. ce sont vos enfants qui hériteront de leur grand mère en représentation de leur père décédé.

depuis le décès de votre mari, vous n'avez plus de lien juridique avec votre belle-mère et vous n'hériterez pas de votre ex-belle-mère.

si votre ex-belle-mère n'est plus saine d'esprit, comment peut-elle donner son consentement à la vente, à moins qu'elle soit placée sous tutelle ou curatelle et que le juge donne son accord.

salutations